

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3200

présenté par

Mme Panonacle, M. Le Gac, M. Fait, Mme Le Feur, Mme Liliana Tanguy, M. Travert, M. Sorre,
M. Cosson, M. Pahun et M. Frébault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.